

États financiers de

**LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE
LA CITÉ COLLÉGIALE**

31 mars 2005

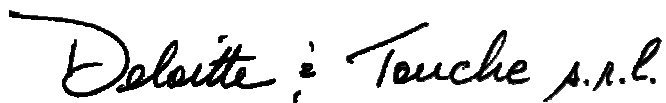
Rapport des vérificateurs

Au conseil d'administration de
Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale

Nous avons vérifié le bilan de Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale au 31 mars 2005 et les états des résultats, de l'évolution des soldes des fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Collège. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Collège au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés

Le 27 mai 2005

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

États financiers

31 mars 2005

	<u>PAGE</u>
État des résultats	1
État de l'évolution des soldes des fonds	2
Bilan	3
État des flux de trésorerie	4
Notes complémentaires	5 - 17
Renseignements complémentaires	
Annexe 1 - Subventions	18
Annexe 2 - Charges d'enseignement et charges des ressources pédagogiques	19
Annexe 3 - Charges des affaires étudiantes et charges d'administration	20
Annexe 4 - Charges des ressources physiques	21
Annexe 5 - Charges des projets spéciaux	22
Annexe 6 - Services associés	23

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE

LA CITÉ COLLÉGIALE

État des résultats

de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	<u>Fonds de fonctionnement</u>	<u>Fonds d'immobilisations</u>	<u>Fonds assujetti à des restrictions</u>	<u>Élimination des comptes interfonds</u>	<u>2005 Total</u>	<u>2004 Total</u>
Produits						
Subventions (annexe 1)	32 366 222 \$	375 540 \$	- \$	- \$	32 741 762 \$	32 028 230 \$
Frais de scolarité	7 801 884	-	-	-	7 801 884	8 312 639
Revenus de contrats	3 334 928	-	-	-	3 334 928	3 706 925
Frais accessoires et de fournitures	1 574 776	-	-	-	1 574 776	1 346 149
Services associés (annexe 6)	1 389 213	1 125 656	-	-	2 514 869	2 572 432
Intérêts	183 019	-	34 825	-	217 844	344 676
Dons, commandites et activités de prélèvement de fonds	81 173	-	321 765	(116 173)	286 765	198 900
Gain sur vente d'immobilisations	-	29 600	-	-	29 600	-
Divers	1 231 497	-	-	-	1 231 497	1 100 042
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	-	4 524 259	-	-	4 524 259	5 238 742
	47 962 712	6 055 055	356 590	(116 173)	54 258 184	54 848 735
Charges						
Opérations						
Enseignement (annexe 2)	29 949 170	-	-	(81 173)	29 867 997	29 771 683
Ressources pédagogiques (annexe 2)	553 440	-	-	-	553 440	516 405
Affaires étudiantes (annexe 3)	2 459 150	-	-	-	2 459 150	2 798 612
Administration (annexe 3)	5 498 853	-	181 989	(35 000)	5 645 842	4 772 087
Ressources physiques (annexe 4)	3 450 274	-	-	-	3 450 274	3 223 983
Projets spéciaux (annexe 5)	4 292 077	-	-	-	4 292 077	3 661 079
Services associés (annexe 6)	976 533	-	-	-	976 533	1 057 319
	47 179 497	-	181 989	(116 173)	47 245 313	45 801 168
Autres						
Dons, bourses et aide financière	645 504	-	181 328	-	826 832	919 409
Mauvaises créances	21 617	-	-	-	21 617	56 047
Intérêts de la dette à long terme	-	816 323	-	-	816 323	901 423
Amortissement des immobilisations	-	5 836 768	-	-	5 836 768	6 597 815
	667 121	6 653 091	181 328	-	7 501 540	8 474 694
	47 846 618	6 653 091	363 317	(116 173)	54 746 853	54 275 862
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant les avantages sociaux futurs	116 094	(598 036)	(6 727)	-	(488 669)	572 873
Avantages sociaux futurs (note 8)	413 000	-	-	-	413 000	54 000
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(296 906) \$	(598 036) \$	(6 727) \$	- \$	(901 669) \$	518 873 \$

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE
LA CITÉ COLLÉGIALE

État de l'évolution des soldes des fonds
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	Fonds de fonctionnement									
	<u>Non grevé d'affectations</u>	<u>Avantages sociaux futurs</u> (note 8)	<u>Affecté d'origine interne</u> (note 10)	<u>Total</u>	<u>Fonds d'immobilisations</u>	<u>Fonds assujetti à des restrictions</u>	<u>Fonds de dotation</u>	<u>2005 Total</u>	<u>2004 Total</u>	
SOLDE AU DÉBUT	- \$	(1 370 000) \$	380 882 \$	(989 118) \$	17 977 308 \$	72 858 \$	2 250 279 \$	19 311 327 \$	18 431 826 \$	
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	116 094	(413 000)	-	(296 906)	(598 036)	(6 727)	-	(901 669)	518 873	
Apports reçus à titre de dotation	-	-	-	-	-	-	422 482	422 482	360 628	
Aquisition d'immobilisations à même les affectations d'origine interne de l'exercice précédent	-	-	(285 653)	(285 653)	285 653	-	-	-	-	
Affectations d'origine interne de l'exercice courant (note 10)	(2 444)	-	2 444	-	-	-	-	-	-	
Transfert interfonds	(15 672)	-	-	(15 672)	15 672	-	-	-	-	
SOLDE À LA FIN	97 978 \$	(1 783 000) \$	97 673 \$	(1 587 349) \$	17 680 597 \$	66 131 \$	2 672 761 \$	18 832 140 \$	19 311 327 \$	

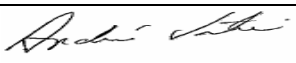
LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE
LA CITÉ COLLÉGIALE
Bilan

au 31 mars 2005

	<u>Fonds de fonctionnement</u>	<u>Fonds d'immobilisations</u>	<u>Fonds assujetti à des restrictions</u>	<u>Fonds de dotation</u>	<u>2005 Total</u>	<u>2004 Total</u>
ACTIF À COURT TERME						
Encaisse	1 357 033 \$	- \$	341 334 \$	283 269 \$	1 981 636 \$	3 494 510 \$
Placements temporaires (note 4)	2 735 388	2 369 339	-	-	5 104 727	6 987 086
Subventions à recevoir	8 662 605	2 905 431	-	-	11 568 036	5 525 732
Débiteurs	1 683 719	-	4 028	-	1 687 747	1 612 076
Stocks	11 762	-	-	-	11 762	11 921
Frais payés d'avance	15 957	-	-	-	15 957	139 014
Intérêts à recevoir	31 185	-	11 476	-	42 661	48 378
	14 497 649	5 274 770	356 838	283 269	20 412 526	17 818 717
IMMOBILISATIONS (note 3)	-	97 139 186	-	-	97 139 186	101 501 717
PLACEMENTS À LONG TERME (note 4)	-	-	-	2 389 492	2 389 492	1 890 012
	14 497 649 \$	102 413 956 \$	356 838 \$	2 672 761 \$	119 941 204 \$	121 210 446 \$
PASSIF À COURT TERME						
Créditeurs et frais courus	2 903 214 \$	- \$	150 871 \$	- \$	3 054 085 \$	3 212 239 \$
Salaires et retenues exigibles	7 805 475	-	-	-	7 805 475	7 712 737
Apports reportés (note 5)	3 962 309	4 295 399	139 836	-	8 397 544	5 153 534
Portion à court terme de la dette à long terme	-	532 924	-	-	532 924	479 911
	14 670 998	4 828 323	290 707	-	19 790 028	16 558 421
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS (note 6)	-	66 964 783	-	-	66 964 783	70 864 872
DETTE À LONG TERME (note 7)	-	12 940 253	-	-	12 940 253	13 105 826
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (note 8)	1 414 000	-	-	-	1 414 000	1 370 000
	16 084 998	84 733 359	290 707	-	101 109 064	101 899 119
SOLDES DES FONDS						
Investi en immobilisations	-	16 701 226	-	-	16 701 226	17 821 038
Reçu à titre de dotation (note 9)	-	-	-	2 672 761	2 672 761	2 250 279
Affecté d'origine interne (note 10)	97 673	979 371	66 131	-	1 143 175	610 010
Non grevé d'affectations (insuffisance)	(1 685 022)	-	-	-	(1 685 022)	(1 370 000)
	(1 587 349)	17 680 597	66 131	2 672 761	18 832 140	19 311 327
	14 497 649 \$	102 413 956 \$	356 838 \$	2 672 761 \$	119 941 204 \$	121 210 446 \$

Au nom du Conseil,

 , Administrateur

 , Administrateur

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE
LA CITÉ COLLÉGIALE
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(901 669) \$	518 873 \$
Ajustement pour :		
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(4 524 259)	(5 238 742)
Amortissement des immobilisations	5 836 768	6 597 815
Avantages sociaux futurs	413 000	54 000
	823 840	1 931 946
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation		
Subventions à recevoir	(6 411 304)	6 216 472
Apports reportés	3 244 010	(1 406 624)
Autres éléments	(12 154)	168 419
	(2 355 608)	6 910 213
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Immobilisations	(1 474 237)	(6 416 562)
Augmentation des placements à long terme	(499 480)	(180 960)
	(1 973 717)	(6 597 522)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Emprunt à long terme	553 321	-
Remboursement de la dette à long terme	(665 881)	(469 726)
Apports reportés afférents aux immobilisations	624 170	1 232 550
Apports reçus à titre de dotation	422 482	360 628
	934 092	1 123 452
Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces	(3 395 233)	1 436 143
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	10 481 596	9 045 453
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	7 086 363 \$	10 481 596 \$

Les espèces et quasi-espèces comprennent les comptes d'encaisse et de placements temporaires.

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2005

1. CONSTITUTION

Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale est constitué en vertu de la Loi de 2002 sur les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, afin d'augmenter l'accès des francophones à la formation post-secondaire et offrir des programmes d'études de qualité à la communauté de langue française de l'Ontario. Le Collège a débuté ses activités d'enseignement le 4 septembre 1990. Le Collège est exempt d'impôts en vertu de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Le Collège est un organisme sans but lucratif. Les états financiers présentent de façon consolidée les activités du Collège et de la Fondation de La Cité collégiale, entité sans but lucratif contrôlée par le Collège. Ils sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada pour de tels organismes et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Méthode de comptabilisation

Le Collège applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Le bilan présente le solde investi en immobilisations, le solde des fonds affectés d'origine externe et interne ainsi que le solde du fonds non grevé d'affectations.

Comptabilité par fonds

Afin d'observer les affectations prévues par rapport à l'utilisation des ressources qui lui sont disponibles, le Collège maintient une comptabilité par fonds.

Le Fonds de fonctionnement reflète l'utilisation des ressources associées aux opérations courantes et aux activités des services associés. De même, ce fonds reflète le déficit accumulé relié aux avantages sociaux futurs selon les modalités du chapitre 3461 du manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA).

Le Fonds d'immobilisations démontre la disponibilité et l'utilisation des ressources destinées à des fins de capital. À même ses contributions générales, le Collège comptabilise dans le Fonds d'immobilisations un montant égal aux achats d'immobilisations financés directement par le Collège plus le montant requis pour le service de toute dette afférente aux immobilisations.

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2005

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Comptabilité par fonds (suite)

Le Fonds de dotation présente l'accumulation du capital qui doit être maintenu de façon permanente afin d'offrir des programmes d'aide financière financés à même les revenus générés par ce capital. Les intérêts gagnés par le Fonds de dotation sont comptabilisés aux apports reportés grevés d'affectations externes dans le Fonds de fonctionnement, et sont constatés comme revenus à l'état des résultats dans la mesure où des bourses ont été versées aux étudiant(e)s à même ces fonds.

Le Fonds assujéti à des restrictions démontre la disponibilité et l'utilisation des ressources affectées à des fins spécifiques, ainsi que les montants reçus par le Collège pour lesquels celui-ci effectue l'administration au nom de tierces parties.

Produits

Les subventions reçues du ministère de la Formation et des Collèges et Universités ou les apports provenant d'autres sources externes à des fins spécifiques sont constatées à titre de produit dans l'exercice financier au cours duquel les activités reliées à ces subventions sont effectuées. Les subventions reçues pour l'acquisition de terrain sont constatées à titre d'augmentations directes du solde de Fonds d'immobilisations. Les subventions reçues pour l'acquisition des immobilisations sont présentées comme apports reportés et sont amorties en fonction de la durée probable d'utilisation des immobilisations acquises.

Les apports qui ne sont pas grevés d'affectations externes sont présentés à titre de produit de l'exercice concerné lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les dons ou contributions externes reçus à titre de dotation et dont les montants doivent être maintenus en permanence sont comptabilisés directement comme augmentation du solde du Fonds de dotation.

En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ces derniers ne sont pas constatés dans les états financiers. Cependant, si un apport s'avérait significatif, il serait divulgué par voie de note aux états financiers.

Les frais de scolarité sont comptabilisés en fonction des cours et des programmes auxquels ils se rapportent et qui ont débuté au cours de l'exercice financier.

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2005

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Avantages sociaux futurs

Les employé(e)s du Collège participent aux régimes de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie administrés par le Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie et la Caisse de retraite des enseignants de l'Ontario. Bien que le régime puisse présenter les caractéristiques d'un régime à prestations déterminées, le Collège ne dispose pas de suffisamment d'informations concernant la portion des coûts des prestations de retraite pour se conformer aux recommandations relatives aux régimes à prestations déterminées. Donc, le Collège comptabilise la portion des coûts des prestations de retraite du régime interentreprises en se conformant aux recommandations relatives aux régimes à cotisations déterminées.

De concert avec les autres collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, le Collège offre des prestations contractuelles à ses employé(e)s retraité(e)s ainsi que certaines prestations pour soins de santé à ses employé(e)s en invalidité de longue durée. Le Collège comptabilise, au cours des périodes pendant lesquelles les employé(e)s rendent des services au Collège, le coût de certains avantages complémentaires de retraite que l'entité prévoit fournir après le départ à la retraite, tel qu'établi sur une base annuelle par les actuaires des régimes. Étant donné que le Collège dispose de suffisamment d'informations concernant les avantages complémentaires de retraite et les avantages postérieurs à l'emploi du régime interentreprises, le Collège se conforme aux recommandations relatives aux régimes à prestations déterminées. L'estimation de la valeur actualisée des avantages complémentaires de retraite et les avantages postérieurs à l'emploi pour les services d'assurance-vie et bénéfices collectifs pour employé(e)s sont comptabilisés au cours des périodes pendant lesquelles les employé(e)s rendent des services au Collège.

Affectation de l'actif net du Fonds de fonctionnement

Le Collège affecte une partie du solde du Fonds de fonctionnement pour utilisation spécifique dans l'avenir. Les charges s'y rattachant sont imputées aux résultats lorsqu'encourues et un montant équivalent du solde du Fonds affecté d'origine interne est alors viré au solde non affecté.

Placements

Les placements à court terme sont présentés au moindre du coût et de la valeur du marché.

Les placements à long terme sont comptabilisés au coût et réduits de valeur lorsqu'une baisse de valeur permanente est constatée.

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2005

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût dans le Fonds d'immobilisations. Les immobilisations acquises par dons au Collège sont inscrites à l'actif du Fonds d'immobilisations à leur valeur marchande estimative.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction des périodes suivantes :

Bâtiments	40 ans
Résidence	40 ans
Aménagement du terrain - campus d'Ottawa	20 ans
Droit de passage	49 ans
Mobilier et équipement	5 à 10 ans
Équipement informatique et logiciels	3 ans
Matériel roulant	5 à 10 ans
Fournitures	10 % durant 5 ans
Équipement informatique loué en vertu de contrats de location-acquisition	2 à 3 ans

L'amortissement est inscrit comme dépense au Fonds d'immobilisations.

Association étudiante

Les états financiers ne représentent pas les actifs, les passifs, les produits et les charges de l'Association étudiante de la Cité collégiale Inc. car le Collège n'exerce pas d'influence notable sur les activités de cette entité.

Incertitude relative à la mesure

La présentation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada fait appel au jugement et aux meilleures estimations de la direction quant à la mesure à rapporter pour les éléments d'actif et de passif, la divulgation des éventualités dans les états financiers et le montant à présenter pour les produits et les charges au cours de l'exercice. La mesure définitive et ces éléments peut différer de ces estimations.

LE COLLÈGE D'ART APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE

LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2005

3. IMMOBILISATIONS

Coût	Solde au début	Acquisitions	Dispositions	Solde à la fin
Terrain - campus d'Ottawa	15 900 290 \$	- \$	- \$	15 900 290 \$
Bâtiment - campus d'Ottawa	81 940 461	18 201	-	81 958 662
Résidence	12 667 292	-	-	12 667 292
Aménagement du terrain- campus d'Ottawa	5 797 969	-	-	5 797 969
Droit de passage	140 000	-	-	140 000
Mobilier et équipement	23 334 068	335 961	-	23 670 029
Équipement informatique et logiciels	13 170 937	574 659	(1 436 082)	12 309 514
Matériel roulant	34 423	-	-	34 423
Fournitures	1 161 820	-	-	1 161 820
Équipement informatique loué en vertu de contrats de location- acquisition	1 021 150	545 416	(539 438)	1 027 128
	155 168 410	1 474 237 \$	(1 975 520) \$	154 667 127
Amortissement cumulé	Solde au début	Amortissement de l'exercice	Dispositions	Solde à la fin
Bâtiment - campus d'Ottawa	16 484 522	2 112 069 \$	- \$	18 596 591
Résidence	645 747	316 356	-	962 103
Aménagement du terrain- campus d'Ottawa	2 522 269	285 752	-	2 808 021
Droit de passage	25 713	2 857	-	28 570
Mobilier et équipement	20 383 029	1 911 765	-	22 294 794
Équipement informatique et logiciels	11 977 931	1 023 164	(1 436 082)	11 565 013
Matériel roulant	25 423	3 000	-	28 423
Fournitures	580 909	-	-	580 909
Équipement informatique loué en vertu de contrats de location- acquisition	1 021 150	181 805	(539 438)	663 517
	53 666 693	5 836 768 \$	(1 975 520) \$	57 527 941
Valeur nette	101 501 717 \$			97 139 186 \$

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2005

4. PLACEMENTS

	2005	2004
<u>Temporaires</u>		
Dépôts à terme, taux variant de 2,95 % à 3,05 % (2004 - taux variant de 2,15 % à 3,05 %), échéant à différentes dates jusqu'en avril 2005	3 000 000 \$	5 000 000 \$
Billet à escompte, taux de 2,75 % (2004 - taux variant de 2,18 % à 2,20 %) échéant à différentes dates jusqu'en novembre 2005	1 999 385	1 886 826
Obligations d'épargne à taux effectif de 5,066 % échéant en novembre 2014	105 342	100 260
	5 104 727 \$	6 987 086 \$
<u>À long terme</u>		
Encaisse	203 496 \$	109 178 \$
Dépôts à terme, taux variant de 3,54 % à 6,60 % (2004 - taux variant 3,75 % à 6,60 %) échéant à différentes dates jusqu'en juin 2008	205 825	165 825
10 000 parts privilégiées Caisse populaire Trillium à 10,00 \$ chacune, taux de rendement minimum de 5,75 % ajusté annuellement	100 000	100 000
Obligations canadiennes, produisant des taux de rendement comparables à ceux du marché au moment de leur achat, échéant à différentes dates jusqu'en octobre 2029 (Valeur du marché 732 268 \$)	739 722	816 605
Hypothèques, taux de 9,75 % échéant à différentes dates jusqu'en décembre 2009 (Valeur du marché non-disponible)	507 393	698 404
Fonds de fiducie de revenus (Valeur du marché 205 648 \$)	212 193	-
Fonds d'actions canadiennes (Valeur du marché 348 080 \$)	347 179	-
Fonds d'actions mondiales (Valeur du marché 72 052 \$)	73 684	-
	2 389 492 \$	1 890 012 \$

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2005

4. PLACEMENTS (suite)

Risque lié aux placements

Le placement dans des instruments financiers place le Collège face à des risques liés aux placements. Les risques proviennent des variations dans les taux d'intérêt et de leur degré de volatilité. On trouve aussi des risques qui proviennent du danger éventuel qu'une des parties engagées par rapport à un instrument financier ne puisse faire face à ses obligations.

Concentration du risque

Il y a concentration du risque lorsqu'une proportion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs présentant des caractéristiques semblables ou sensibles à des facteurs économiques, politiques ou autres similaires. Les placements du Collège se trouvent majoritairement dans les dépôts à terme et des parts privilégiées de Caisses populaires, des hypothèques et des obligations canadiennes qui représentent un moindre risque.

5. APPORTS REPORTÉS À COURT TERME

Les apports reportés du Fonds de fonctionnement représentent les fonds reçus pour les opérations de l'exercice subséquent. Les apports reportés du Fonds d'immobilisations doivent servir aux achats futurs d'immobilisations. Les apports reportés du Fonds assujéti à des restrictions doivent servir essentiellement pour des bourses aux étudiant(e)s et pour les activités du réseau des anciens.

	Fonds de fonctionnement	Fonds d'immo- bilisations	Fonds assujéti à des restrictions	Total 2005	2004
Solde au début de l'exercice	4 280 931 \$	804 747 \$	67 856 \$	5 153 534 \$	10 323 097 \$
Apports reçus durant l'exercice	14 020 818	2 905 431	436 524	17 362 773	11 257 061
Transfert aux apports reportés afférents aux immobilisations	-	-	-	-	(3 762 939)
Transfert interfonds	(585 221)	585 221	-	-	-
Reconnus à titre de revenus	(13 754 219)	-	(364 544)	(14 118 763)	(12 663 685)
Solde à la fin de l'exercice	3 962 309 \$	4 295 399 \$	139 836 \$	8 397 544 \$	5 153 534 \$

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2005

6. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent le montant non amorti des apports reçus ayant servi à l'acquisition ou à la construction d'immobilisations. Les variations survenues dans le solde des apports reportés au cours de l'exercice sont les suivantes :

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Solde au début de l'exercice	70 864 872 \$	71 108 125 \$
Apports reçus durant l'exercice	608 920	1 212 259
Transfert provenant des apports reportés à court terme	-	3 762 939
Dons reçus durant l'exercice	15 250	20 291
Reconnus à titre de revenus	<u>(4 524 259)</u>	<u>(5 238 742)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>66 964 783 \$</u>	<u>70 864 872 \$</u>

7. DETTE À LONG TERME

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Emprunt sur la résidence, 6,39 %, remboursable par versements mensuels de 84 500 \$, capital et intérêts, échéant en septembre 2027	11 923 491 \$	12 164 614 \$
Emprunt sur la résidence, 5,25 % remboursable par versements mensuels de 9 647 \$ capital et intérêts, échéant en novembre 2007	1 182 335	1 234 529
Obligations découlant de contrats de location-acquisition, à des taux variant jusqu'à 11,43 %, échéant en juin 2006	<u>367 351</u>	<u>186 594</u>
	13 473 177	13 585 737
Portion échéant à court terme	<u>532 924</u>	<u>479 911</u>
	<u>12 940 253 \$</u>	<u>13 105 826 \$</u>

La juste valeur totale de ces dettes à long terme est estimée à partir de taux offerts sur le marché pour des instruments offrant des termes et des conditions semblables se chiffre à 15 168 610 \$ au 31 mars 2005 (2004 - 15 295 334 \$).

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2005

7. DETTE À LONG TERME (suite)

Les versements de la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	Contrats de Location- acquisition	Emprunts sur la résidence	Total
2006	245 209 \$	311 174 \$	556 383 \$
2007	155 919	330 122	486 041
2008	-	350 227	350 227
2009	-	371 841	371 841
2010	-	394 499	394 499
Années subséquentes	-	11 347 963	11 347 963
	401 128	13 105 826	13 506 954
Déduire : Montant représentant les intérêts	33 777	-	33 777
	367 351 \$	13 105 826 \$	13 473 177 \$

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les employé(e)s du Collège participent aux régimes de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie administrés par le Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie et la Caisse de retraite des enseignants de l'Ontario. En vertu de ces régimes, le Collège verse des cotisations équivalentes à celles des employé(e)s. Les cotisations de l'employeur versées au régime au cours de l'exercice par le Collège s'élèvent à 1 786 291 \$ (2004 - 1 448 961 \$). Ces montants sont inclus dans les dépenses du Fonds de fonctionnement.

Autres régimes d'avantages sociaux

De concert avec les autres collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, le Collège offre des prestations contractuelles à ses employé(e)s retraité(e)s ainsi que certaines prestations pour soins de santé à ses employé(e)s en invalidité de longue durée. Le Collège comptabilise, au cours des périodes pendant lesquelles les employé(e)s rendent des services au Collège, le coût de certains avantages complémentaires de retraite que l'entité prévoit fournir après le départ à la retraite, tel qu'établi sur une base annuelle par les actuaires des régimes. Le Collège a comptabilisé à titre de dépense pour l'exercice écoulé l'accroissement de 44 000 \$ du passif au titre d'avantages sociaux futurs, portant le solde de ce passif à 1 414 000 \$ en fin d'exercice (2004 - 1 370 000 \$).

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2005

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Congés de maladies monnayables

En vertu des conventions collectives en vigueur, le Collège doit verser à certain(e)s employé(e)s un montant équivalant à un maximum de 50 % des congés de maladie cumulés, lorsque ces employé(e)s ont acquis 10 années de service ou plus au moment où ils (elles) quittent leur emploi ou prennent leur retraite.

Le montant des congés de maladie monnayables assujettis à ces dispositions et se rattachant aux employé(e)s du Collège qui étaient auparavant en fonction aux Collèges Algonquin et St-Laurent est comptabilisé au passif du bilan dans les salaires et retenues exigibles. Jusqu'au 31 mars 2004, le Collège comptabilisait une subvention à recevoir équivalente au passif. Au cours de l'exercice, le Ministère de la Formation et des Collèges et Universités a modifié son mode de financement de ces congés. Dorénavant, une partie seulement de ces congés sera financée par le Ministère. Conséquemment, le Collège a dû diminuer le montant de subvention à recevoir de 369 000 \$ au 31 mars 2005 et cette baisse a été imputée aux charges de l'exercice.

9. FONDS DE DOTATION

Les fonds constatés à titre de dotation représentent principalement les contributions reçues dans le cadre du Fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario. Les contributions reçues par ce fonds doivent être maintenues en permanence par le Collège et les intérêts gagnés sur ces sommes sont distribués sous forme de bourses aux étudiant(e)s.

Par ailleurs, l'excédent des intérêts gagnés sur les bourses émises aux étudiant(e)s est présenté dans les apports reportés du fonds de fonctionnement.

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2005

9. FONDS DE DOTATION (suite)

Les opérations survenues au cours de l'exercice s'établissent comme suit :

	Fonds d'initiatives pour les étudiant(e)s de l'Ontario		Autres	Total	
	Phase 1	Phase 2		2005	2004
Fonds de dotation					
Solde au début de l'exercice	1 374 354 \$	360 628 \$	515 297 \$	2 250 279 \$	1 889 651 \$
Apports reçus durant l'exercice	-	420 010	2 472	422 482	360 628
Solde à la fin de l'exercice	1 374 354 \$	780 638 \$	517 769 \$	2 672 761 \$	2 250 279 \$
Apports reportés - Fonds de fonctionnement					
Fonds disponibles pour des bourses au début de l'exercice	(40 278) \$	4 487 \$	6 559 \$	(29 232) \$	(2 118) \$
Revenus sur placements	83 883	25 285	31 314	140 482	45 029
Bourses émises	(21 559)	(7 941)	(5 325)	(34 825)	(72 143)
Fonds disponibles pour des bourses à la fin de l'exercice	22 046 \$	21 831 \$	32 548 \$	76 425 \$	(29 232) \$
Nombre de récipiendaires	75	28	21	124	256

10. SOLDES DE FONDS AFFECTÉS D'ORIGINE INTERNE

En 2005, le Conseil d'administration du Collège a grevé d'affectations d'origine interne des actifs nets totalisant 1 143 175 \$ (2004 - 610 010 \$). Ces affectations s'établissent comme suit :

	2005	2004
Fonds de fonctionnement		
Réserve pour engagements	97 673 \$	95 229 \$
Achats futurs d'immobilisations	-	285 653
	97 673	380 882
Fonds d'immobilisations		
Programme de renouvellement des bâtiments	209 441	156 270
Acquisition d'un système d'information de gestion	769 930	-
	979 371	156 270
Fonds assujetti à des restrictions	66 131	72 858
	1 143 175 \$	610 010 \$

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2005

11. ENGAGEMENTS

Location d'immeubles

Le Collège s'est engagé en vertu de contrats de location d'immeubles à verser des loyers de base et des montants supplémentaires basés sur les frais d'exploitation. Ces baux échoient à différentes dates jusqu'en septembre 2007.

Les paiements minimums exigibles en vertu de ces baux pour les prochains exercices s'élèvent à 251 281 \$ pour 2005-06, 187 125 \$ pour 2006-07 et 90 779 \$ pour 2007-08.

12. ÉVENTUALITÉS

Lettres de garantie

En date du 31 mars 2005, le Collège avait émis les lettres de cautionnement suivantes : 1 100 000 \$ pour le service de traitement de la paye par une entreprise externe, 339 219 \$ pour des travaux d'aménagement paysager et 60 000 \$ pour un contrat de livraison.

Montants octroyés en vertu d'entente

Dans le cours normal de ses activités La Cité collégiale signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution des projets qui sont assujettis à des modalités qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer une vérification des registres comptables du Collège pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet de remboursement à l'organisme de financement, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.

13. ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT

Le Collège se portera acquéreur d'un système d'information de gestion pour les ressources humaines, les ressources financières et la gestion de la clientèle étudiante et du registraire. Le coût estimé de cet investissement au cours des cinq prochaines années sera d'environ 7 000 000 \$. L'acquisition sera financée par les apports reportés à court terme, par le surplus disponible au Fonds d'immobilisations et par les subventions en capital prévues à l'Entente Fédérale-Provinciale des exercices subséquents.

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2005

14. LOI SUR LA DIVULGATION DES TRAITEMENTS DANS LE SECTEUR PUBLIC

En vertu de la Loi sur la divulgation des traitements dans le secteur public, le Collège doit divulguer le nom, le poste, le salaire et les avantages imposables des employé(e)s gagnant plus de 100 000 \$ par année.

La liste des employé(e)s répondant aux critères de la Loi au cours de l'année civile 2004 s'établit comme suit :

<u>Nom de l'employé(e)</u>	<u>Poste</u>	<u>Salaire</u>	<u>Avantages imposables</u>
Andrée Lortie	Présidente	191 595 \$	1 494 \$
Denis Hubert	Vice-président, Innovation et développement des marchés	151 388	166
Claude Bergeron	Vice-président, Enseignement	146 249	209
Serge Brousseau	Vice-président, Ressources humaines et services corporatifs	117 387	177
Denis Cossette	Vice-président, Administration et finances	117 217	182
Diane Chevalier	Directrice, Planification et initiatives stratégiques	116 104	166
Michel Renaud	Enseignant, Hautes technologies	114 165	74
Danielle Tessier	Directrice, Secteur médias	107 582	151
Denis Galipeau	Directeur, Admissions et registraire	106 612	152
Linda Assad-Butcher	Directrice, Initiatives pan-canadiennes dans le domaine de la santé	104 145	56
Jacinthe Mutchmore	Directrice, Institut de la haute Technologie	104 145	152
Francine Chartrand	Directrice, Bureau de développement	101 388	152

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice écoulé.

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Subventions

de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	<u>Fonds de fonctionnement</u>	<u>Fonds d'immobilisations</u>	Total <u>2005</u>	<u>2004</u>
SUBVENTIONS				
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités				
Fonctionnement	25 324 358 \$	375 540 \$	25 699 898 \$	25 147 813 \$
Impôts fonciers	245 775	-	245 775	241 275
Service d'emplois d'été	470 185	-	470 185	442 395
Connexion emploi	1 836 772	-	1 836 772	1 744 570
Alphabétisation et formation de base	638 585	-	638 585	496 629
Apprentissage et projets spéciaux	1 293 494	-	1 293 494	1 402 027
Aide financière	229 756	-	229 756	301 271
Autres	1 556 432	-	1 556 432	1 656 896
	31 595 357	375 540	31 970 897	31 432 876
Autres sources	770 865	-	770 865	595 354
	32 366 222 \$	375 540 \$	32 741 762 \$	32 028 230 \$

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Charges d'enseignement et charges des ressources pédagogiques de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	<u>Fonds de fonctionnement</u>	
	<u>2005</u>	<u>2004</u>
CHARGES D'ENSEIGNEMENT		
Salaires		
Personnel enseignant	14 813 291 \$	14 600 982 \$
Personnel cadre	2 659 709	2 360 436
Personnel de soutien	3 416 205	3 886 081
Allocation des élèves	1 162 259	1 037 315
Charges sociales	3 538 434	3 444 923
Contribution à la caisse de stabilisation à l'emploi	2 843	3 473
Fournitures d'enseignement	527 651	619 723
Stages cliniques	49 090	50 732
Cotisations et abonnements	46 714	50 109
Perfectionnement professionnel	32 456	-
Frais d'embauche	14 456	18 155
Déplacements et voyages	300 159	369 570
Relations publiques et représentation	905 565	651 882
Entretien du mobilier et de l'équipement	445 936	328 530
Papeterie, impression et dépenses de bureau	668 715	545 949
Télécommunications	196 035	188 942
Location d'équipement	24 034	-
Vérification	31 458	43 228
Honoraires professionnels	94 916	75 830
Services contractuels	668 367	877 880
Charges locatives	333 614	592 671
Divers	17 263	25 272
	29 949 170 \$	29 771 683 \$

	<u>Fonds de fonctionnement</u>	
	<u>2005</u>	<u>2004</u>
CHARGES DES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES		
Salaires		
Personnel enseignant	58 743 \$	53 646 \$
Personnel de soutien	292 639	257 967
Charges sociales	74 052	65 336
Développement de collections et fournitures d'enseignement	72 235	72 534
Cotisations et abonnement	10 379	31 125
Déplacements et voyages	4 742	3 608
Papeterie, impression et dépenses de bureau	14 655	6 899
Honoraires professionnels	20 560	21 700
Divers	5 435	3 590
	553 440 \$	516 405 \$

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Charges des affaires étudiantes et charges d'administration de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	Fonds de fonctionnement	
	2005	2004
CHARGES DES AFFAIRES ÉTUDIANTES		
Salaires		
Personnel enseignant	511 628 \$	483 863 \$
Personnel cadre	245 822	454 878
Personnel de soutien	967 119	1 055 298
Charges sociales	359 861	397 268
Cotisations et abonnements	36 308	23 149
Perfectionnement professionnel	4 905	14 014
Déplacements et voyages	9 676	10 700
Relations publiques et représentation	18 882	25 620
Télécommunications	8 261	30 594
Papeterie, impression et dépenses de bureau	143 971	162 733
Vérification	16 050	8 560
Honoraires professionnels	60 361	69 259
Services contractuels	38 435	17 188
Location d'équipement	21 061	25 616
Divers	16 810	19 872
	2 459 150 \$	2 798 612 \$

	Fonds de fonctionnement	Fonds assujetti à des restrictions	Total	
			2005	2004
CHARGES D'ADMINISTRATION				
Salaires				
Personnel cadre	1 572 173 \$	58 315 \$	1 630 488 \$	1 225 970 \$
Personnel de soutien	1 443 630	15 426	1 459 056	1 365 316
Charges sociales	578 541	8 799	587 340	580 422
Contribution à la caisse de stabilisation à l'emploi	3 957	-	3 957	2 718
Cotisations et abonnements	97 345	388	97 733	89 305
Perfectionnement professionnel	47 577	625	48 202	19 629
Déplacements et voyages	93 191	497	93 688	38 260
Relations publiques et représentation	40 115	28 055	68 170	48 631
Entretien du mobilier et de l'équipement	163 361	2 626	165 987	274 159
Télécommunications	87 236	1 381	88 617	74 138
Location d'équipement	69 242	-	69 242	50 157
Papeterie, impression et dépenses de bureau	126 802	15 885	142 687	113 706
Assurances	214 095	-	214 095	223 139
Vérification	67 410	8 881	76 291	46 467
Frais d'embauche	-	-	-	1 596
Honoraires professionnels	552 950	9 836	562 786	375 485
Services contractuels et prélèvements de fonds	265 411	31 275	296 686	182 790
Intérêts, frais bancaires et frais de cartes de crédit	75 817	-	75 817	60 199
	5 498 853 \$	181 989 \$	5 680 842 \$	4 772 087 \$

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE

LA CITÉ COLLÉGIALE

Charges des ressources physiques
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	Fonds de fonctionnement	
	2005	2004
CHARGES DES RESSOURCES PHYSIQUES		
Salaires		
Personnel cadre	92 505 \$	86 776 \$
Personnel de soutien	372 667	403 573
Charges sociales	90 639	95 331
Fournitures d'enseignement	6 928	1 161
Déplacements et voyages	3 328	4 251
Papeterie, impression et dépenses de bureau	13 945	15 906
Entretien des bâtiments et des terrains	1 238 793	1 128 552
Dépenses d'automobile	18 789	19 437
Sécurité	345 104	336 069
Honoraires professionnels	11 036	9 116
Services contractuels	45 848	15 093
Chauffage et énergie	944 042	848 913
Taxes municipales	245 775	241 282
Divers	20 875	18 523
	3 450 274 \$	3 223 983 \$

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Charges des projets spéciaux
de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	Fonds de fonctionnement	
	2005	2004
CHARGES DES PROJETS SPÉCIAUX		
Salaires		
Personnel enseignant	1 321 099 \$	987 440 \$
Personnel cadre	294 586	392 314
Personnel de soutien	799 574	529 535
Charges sociales	426 551	350 788
Fournitures d'enseignement	100 587	37 833
Cotisations et abonnement	23 553	29 852
Perfectionnement professionnel	71 940	69 137
Déplacements et voyages	64 886	61 413
Relations publiques et représentation	190 680	85 113
Télécommunications	2 523	24 124
Papeterie, impression et dépenses de bureau	13 605	20 305
Location d'équipement	19 239	53 225
Entretien d'équipement	5 595	21 996
Entretien des bâtiments et terrain	4 307	41 951
Vérification	12 025	-
Honoraires professionnels	319 591	224 075
Services contractuels	621 736	731 978
	4 292 077 \$	3 661 079 \$

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Services associés

de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	<u>Magasin scolaire</u>	<u>Services alimentaires</u>	<u>Résidence</u>	<u>Stationnements et services complémentaires</u>	<u>Total 2005</u>	<u>2004</u>
ACTIVITÉS D'OPÉRATIONS						
Chiffre d'affaires	- \$	- \$	1 595 414 \$	276 852 \$	1 872 266 \$	1 951 137 \$
Couverture du service de la dette du fonds d'immobilisations	-	-	(1 125 656)	-	(1 125 656)	(1 126 658)
			469 758	276 852	746 610	824 479
Frais d'exploitation	-	-	801 242	85 280	886 522	938 955
Bénéfice (perte) d'exploitation	-	-	(331 484)	191 572	(139 912)	(114 476)
ACTIVITÉS D'IMPARTITION						
Royautés	86 026	206 034	-	270 000	562 060	555 665
Facturation de service	-	-	-	80 543	80 543	65 630
	86 026	206 034	-	350 543	642 603	621 295
Frais d'exploitation	-	-	-	90 011	90 011	118 364
	86 026	206 034	-	260 532	552 592	502 931
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES						
	86 026 \$	206 034 \$	(331 484) \$	452 104 \$	412 680 \$	388 455 \$